



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 07 MAI 2019

Le CHS-CT s'est tenu le 07 mai 2019 à la Direction sous la Présidence de M LE BUHAN, DDFIP 22. L'installation du CHS-CT suite aux élections professionnelles a eu lieu le 03 avril dernier.

Le directeur a indiqué face aux inquiétudes des syndicats que même si l'instance du CTL change de nom et que le CHS-CT fusionne avec cette instance, ce qui est prévu en fonction de la taille du département ne diffère pas vraiment de ce qu'est le CHS-CT à l'heure actuelle. Cette nouvelle instance se mettra en place au 01/01/2023 dernier délai.

Le Directeur a fait un point sur le projet départemental pour 2022 pour les nouvelles implantations territoriales.

Le projet est soumis à l'accord du ministre, tant qu'aucune décision n'est prise le Directeur ne peut faire d'annonce.

Le nouveau Directeur Général des Finances Publiques, M FOURNEL prendra ses fonctions le 20 mai, M PARENT partant en retraite. Jérôme FOURNEL est directeur de cabinet de M DARMANIN depuis 2017. Il a dirigé les Douanes de 2007 à 2013.

1) Une plus grande présence sur l'ensemble des communes :

Le vœu du ministre est d'avoir plus de présence sur le territoire. La DGFIP devrait être présente sur 30 communes au lieu de 20 dans les Côtes d'Armor. Ce ne sera pas sous la forme actuelle, il y aura des MSAP ou plus vraisemblablement des Maisons France Service comme indiqué par le Président de la République lors de son allocution, des permanences et pourquoi pas un déplacement mobile des agents (bus, camping car).

2) La concentration des services :

Regroupement entre 3 grosses trésoreries pour les services comptables en plus de la Trésorerie Hospitalière de Saint-Brieuc, de la Paierie Départementale et de la Trésorerie Spécialisée de Saint-Brieuc.

Des conseillers seront nommés auprès des décideurs locaux. Dans chaque EPCI (au nombre minimum de 8) au moins un conseiller sera mis à la disposition des collectivités locales. Pour l'instant ces personnels de profil cadres A+ ou cadres A seront des agents

de la DGFIP. Le nombre de conseillers pourra évoluer à la hausse si nécessaire.

3) Les services fiscaux :

Il est prévu un SPFE unique dans le département.

En ce qui concerne les SIP et les SIE, il n'y en aurait que 3 pour chaque spécialité. Leur future implantation n'est pas déterminée.

L'implantation du SIP-SIE de Paimpol est pour le Directeur un non-sens. Il n'est pas exclu de garder le site de Paimpol pour du travail à distance.

Les points de contact devraient se multiplier mais pas forcément avec un agent des finances publiques. Les usagers pourraient être renseignés sur des questions fiscales et SPL. Cette implantation nécessitera une bonne organisation avec la prise de rendez-vous sur des questions précises. On en revient au front et back office. Des bornes et des appareils en libre service pourraient être installés.

Il n'y a pas de candidature pour des agences comptables dans le 22 pour l'instant. Le directeur envisage plutôt un service facturier notamment pour le Conseil Départemental. Le comptable originaire de la DDFIP serait installé dans des locaux soit de la DDFIP soit de la collectivité locale et les agents seraient d'origine mixte. La DDFIP 22 est candidate à la réception d'autres services centraux, le bilan de l'installation du CSRH étant positif pour la Direction.

L'implantation du PRS n'a pas suscité de réponse claire de la part du directeur.

Pour ce qui est des services de contrôles (BDV, PCE et PCR), leur taille est correcte. Pour ce qui est de leur implantation, le Directeur a évoqué le cas du PCE de Saint-Brieuc – Dinan, pour lui la gestion de ce type d'implantation n'est pas optimale mais le travail à distance comme sur le PCE de Lannion lui paraîtrait une solution.

1. **Procès verbal du 20/11/2018 :**

Approbation du dernier procès verbal.

2. **Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2019 :**

Les orientations 2019 de cette note sont :

- l'évolution de la méthodologie d'évaluation et de prévention des risques professionnels,
- continuer à prévenir les risques récurrents,
- la prise en compte des risques particuliers à certains métiers (chocs acoustiques, présence de plomb, champs électromagnétiques),
- l'amélioration de l'aménagement des espaces de travail,
- la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS),
- la prévention du risque amiante et des autres cancérigènes (à l'avenir des études devraient être menées en ce qui concerne le radon),
- faciliter les interventions sur les collectifs de travail en difficulté,

- lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail,
- sensibiliser l'ensemble des agents à la santé et la sécurité au travail,
- mieux connaître les acteurs de prévention notamment l'assistant de prévention.

Le registre hygiène et sécurité pourrait être complètement dématérialisé donc plus accessible par les agents. Cette évolution est à l'étude avec la CCID 22.

Il ne faut pas hésiter à faire des fiches de signalement pour indiquer les problèmes d'hygiène et de sécurité ou à contacter les membres du CHS-CT.

3. Point sur la médiation sociale au SIE de Lannion :

Un point d'étape devrait être effectué au mois de juin avec la médiatrice de Bercy. Globalement le résultat de cette médiation est satisfaisant pour la Direction.

Les conditions de travail, les réorganisations incessantes et l'incertitude face à l'avenir ne peuvent mener qu'à des tensions au sein des équipes de travail.

4. Examen des points obligatoires :

Le CHS-CT a examiné 10 feuillets du registre hygiène et sécurité, 1 rapport du CHS-CT, 6 fiches de signalement et 4 accidents de travail.

Le nombre d'éléments à étudier était important du fait de la convocation tardive de l'instance suite aux élections professionnelles de fin 2018.

La situation de Lamballe s'est améliorée, des solutions sont toutefois à envisager pour permettre une meilleure ventilation de l'espace au rez-de-chaussée.

5. Le vapotage dans les bureaux :

A l'unanimité les membres du CHS-CT ont décidé la modification du règlement intérieur pour interdire le vapotage dans les bureaux individuels en complément de l'interdiction déjà en cours pour les espaces collectifs.

Il est rappelé que les espaces fumeurs ne doivent pas gêner les autres collègues. Les agents ne doivent donc pas fumer ou vapoter en dessous de fenêtres donnant sur des bureaux occupés.

6. Travaux immobiliers :

La trésorerie de Lannion devrait déménager fin juin. Les travaux sont en cours sur le site Kra Douar. Il est à déplorer que les travaux aient lieu en pleine campagne déclarative ce qui rend le travail des collègues difficile.

Un nouveau local à vélo devrait être aménagé sur le parking pour libérer des places de parking. Le parking ne peut être réaménagé faute de budget. La pose de la barrière d'accès permettra de réserver des places de stationnement aux agents. Un espace du parking sera destiné aux convoyeurs de fonds. La question du numéraire a été posé et le directeur a répondu qu'une expérimentation devrait avoir lieu au 1^{er} janvier 2020 sur deux départements. Les Côtes d'Armor se sont portées candidates pour cette expérimentation de

la fin du numéraire. La généralisation devrait intervenir au 1^{er} juillet 2020 avec une caisse laissée au chef-lieu du département.

Des travaux de réaménagement sur le site Abbé Garnier sont en cours en prévision de l'arrivée des cellules CSP au sein du PCRП.

7. Le baromètre social de la DDFIP 22 et bilan des formations RPS :

Le baromètre social de la DDFIP 22 doit être analysé avec précaution. En effet, seulement 419 personnes ont répondu au questionnaire soit 51 %. Il serait intéressant d'avoir un panel plus large et de comprendre les raisons pour lesquelles les agents ne répondent pas à ce type de questionnaire.

Globalement, les formations contre les RPS ont intéressé les collègues.

Pour **Force Ouvrière**, améliorer la qualité de vie au travail c'est :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites ;
- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité ;
- le maintien de toutes les missions et notamment celles du recouvrement ;
- le maintien de la séparation de l'ordonnateur et du comptable ;
- le maintien des statuts particuliers mis à mal par le protocole PPCR et CAP 2022 ;
- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.

Vos représentants FO Finances en CHS-CT :
Karen VIGNO (SIP LANNION),
Annie LE TERTRE (CSRH Saint-Brieuc)
Bruno HERVE (PCRП Saint-Brieuc)